

**Rapport des inspections générales de l'éducation nationale  
et de l'administration de l'éducation nationale :**

***L'éducation aux médias, enjeux,  
états des lieux, perspectives***

**RESUME DES PROPOSITIONS**

- ***Proposition 1 : Réaffirmer au plus haut niveau les principes généraux, les enjeux et les objectifs d'une éducation aux médias dans le cadre de l'École : en clarifier la définition, en rappeler l'obligation et en circonscrire le champ***
- ***Proposition 2 : Ne pas faire de l'éducation aux médias une discipline mais une voie « traversante » des disciplines fondamentales***
- ***Proposition 3 : Élaborer un référentiel de compétences permettant une progressivité de l'école au lycée et une évaluation à l'intérieur des disciplines***
- ***Proposition 4 : Réserver un temps et/ou un espace bien identifié pour cet enseignement, au moins pendant les années de collège***
- ***Proposition 5 : Désigner un référent de l'éducation aux médias dans chaque établissement et faire apparaître dans le projet d'établissement toute initiative relative à ce champ d'apprentissage***
- ***Proposition 6 : Mettre l'accent sur la pratique en s'appuyant sur des partenaires professionnels et/ou en amplifiant les partenariats existants***
- ***Proposition 7 : Développer prioritairement la formation, notamment celle des cadres et des professeurs référents ; prévoir une sensibilisation de tous les professeurs stagiaires au niveau de la formation initiale***
- ***Proposition 8 : Renforcer le pilotage pédagogique du dossier, au niveau national comme au niveau académique, en identifiant, notamment, des inspecteurs référents dans chaque académie***
- ***Proposition 9 : Faciliter l'acquisition, la distribution de journaux, de magazines d'information, et l'usage pédagogique de différents supports en nombre suffisant pour la pratique de l'éducation aux médias en milieu scolaire. Encourager la production de ressources de qualité destinées aux jeunes***
- ***Proposition 10 : Clarifier les rôles et réaffirmer la responsabilité des différents acteurs, publics et privés, dans la prise en charge de ce qui ne peut être qu'une « responsabilité citoyenne partagée »***

***Propositions complémentaires pour le CLEMI***

- ***Proposition 11 : Consolider le CLEMI national en sa qualité d'ingénieur de formation, de centre de ressources et d'opérateur de partenariats***
- ***Proposition 12 : Stabiliser le statut des correspondants académiques du CLEMI auprès des recteurs, afin de leur donner la légitimité nécessaire à l'animation des réseaux pédagogiques et des partenariats***